







PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT Direction des migrations et de l'intégration (Bureau de l'admission au séjour)

Attestation d'hébergement

L'attestation d'hébergement est à compléter si nécessaire par la personne :

- qui garantit l'hébergement de l'étudiant déposant une demande de titre de séjour,
- et qui devra par la suite en justifier

Merci à l'hébergeant d'écrire dans l'espace laissé libre, de façon **manuscrite**, et en l'ayant **complété** des renseignements demandés, la **totalité** du texte entre guillemets, puis **dater et signer** le document.

Merci d'utiliser de préférence l'attestation du dossier.

| Je soussigné(e), (indiquer le lien de parenté éventuel) : | |
|--|---|
| NOM : | . Prénom : |
| Né(e) le | à : |
| Domicilié(e) : | |
| | |
| | |
| Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci M Mme. Melle : | -dessus mentionné, |
| Né(e) le : | à:à: |
| de nationalité : | |
| Je suis informé(e) que je devrai fournir les pièces de séjour de la personne que j'héberge. | justificatives précises lors du renouvellement du titre |
| | À Montpellier, le Signature |
| | Jigilatule |

ATTENTION:

l'article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et de 15 000€ d'amende, toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. »